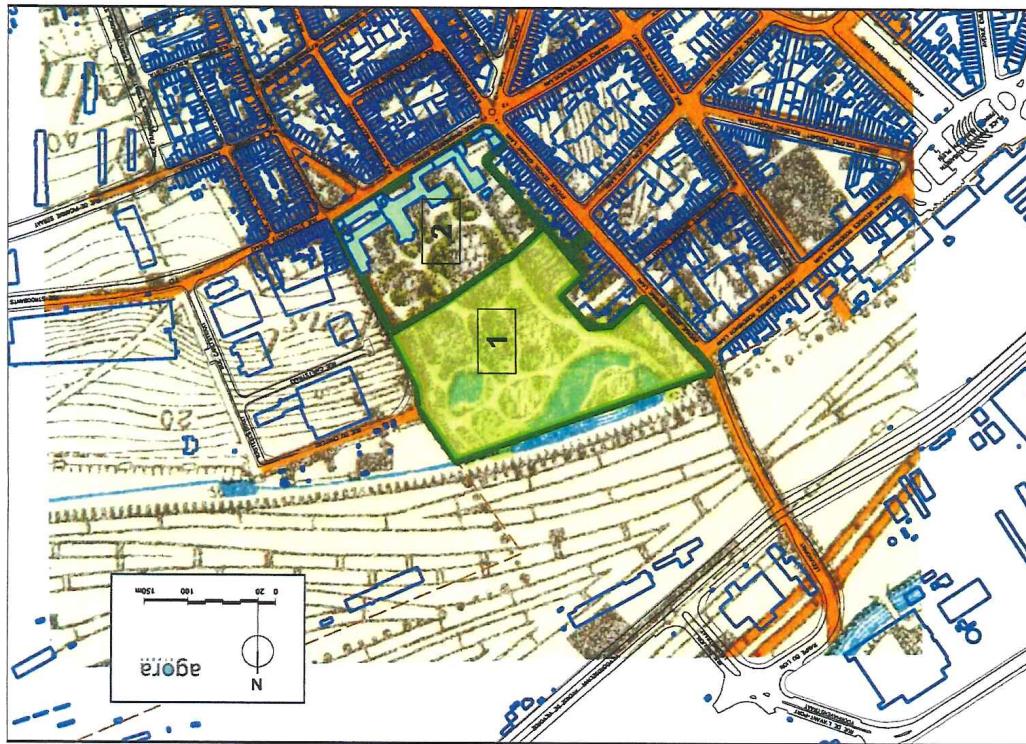


FIGURE 46: CANOTAGE SUR LE GRAND ETANG



Bruxelles et ses environs : levé et nivelé en 1865 - Dernière révision en 1933 (en surcharge compléments partiels aux voies de communications en 1949)

En surcharge :

- Urbis (version 2003)
- Limites du parc Waalkiers en 2004-05-04 [1]
- Limites actuelles de la propriété de la Ste Famille [2]

p.21/ 88

AGORA / 1348-rapport PU unique 2011.05.10.doc



FIGURE 47: CANOTAGE SUR LE GRAND ETANG

AGORA / 1348-rapport PU unique 2011.05.10.doc

p.22/ 88

**1930-1933**

Au cours du premier tiers du 20<sup>ème</sup> siècle, aucune information précise ne nous permet de connaître l'évolution du jardin.

Seules quelques nouvelles cartes postales datant approximativement de 1930 nous présentent de nouvelles prises de vue de la propriété illustrant d'autres aspects du parc (la petite grotte avec obélisque ; la grande grotte avec quelques ex-voto et une niche abritant une statue de la vierge ; une vue sur le ravin ; de nouvelles vues sur le temple ruiné surmontant un soubassement avec arcades ; d'autres arcades envahies par de la végétation ; des statues de « La Vesta » et de « L'Ange Gardien » ; une vue de « L'Elysée », allée bordée de différents bustes posés sur des socles ; des scènes de canotage entre les îles de l'étang ; un rucher).

Les autres cartes postales illustrant les bâtiments de la propriété nous montrent qu'il n'y a pas eu de modification notable au cours de ces trente dernières années. On trouve également une vue de la maison « Sainte Marthe » (habitation du chanoine du Roussaux) et de la ferme.

Une carte de Bruxelles et environs (levée et nivelée en 1865) révisée en 1933 (avec compléments partiels aux voies de communications en 1949) montre le développement urbanistique du quartier autour de la propriété où le jardin paysager semble toujours bien présent. L'extension du réseau des voies du chemin de fer entame sévèrement la partie inférieure du jardin et les zones de prairies, réduisant de moitié le grand étang ! Des chemins sinuieux sont toujours visibles dans la partie du parc située entre l'ensemble des bâtiments à front de rue (château ; bâtiments scolaires , chapelle) et ce qui reste du grand étang.

**1940-1944**

Un plan schématique provenant des archives personnelles de monsieur Haumann nous indique qu'une partie des bâtiments (bâtiments au-delà de la chapelle à l'angle des rues Chaumontel et Walckiers) et du parc (principalement la partie boisée « historique » ; le ravin et le petit étang ; l'ensemble des terres dans leur prolongement jusqu'au ruisseau) furent occupée par les troupes allemandes pendant cette période !

La moitié supérieure de la grande prairie située dans la perspective du château fut transformée en potager à l'usage de la communauté de la Sainte Famille. La partie arrière de la propriété s'étendant devant la fin de perspective jusqu'à la rue Zénobe Gramme, fut quant à elle cédée à la Ligue du Coin de terre pour y être cultivée par des colons. Malheureusement, ce document ne fait aucune allusion quant au maintient des étangs à cette époque, en particulier dans la zone cédée à la Ligue du Coin de terre.

**1951**

On distingue nettement sur une photo aérienne de l'IGN de l'époque une importante zone de remblai triangulaire sur ce qui restait du grand étang de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Cette observation nous laisse supposer que ce remblai pourrait faire suite à l'utilisation de cette partie du jardin en potager au cours de la première guerre mondiale.

Un important talus est également bien visible en bordure du site du chemin de fer. Il se prolonge par un massif boisé qui s'est développé dans le prolongement du « ravin ». Le dénombrage par un massif boisé qui s'est développé dans le prolongement du petit étang et laisse supposer également sa disparition !

La perspective paysagère est toujours bien présente depuis le château mais elle se termine sur un large bouquet d'arbres qui s'est développé au fil des ans en bordure de la prairie, à la p.23/ 88

limite des berges de l'ancien étang. Le long des limites arrière des parcelles de la rue Zénobe Gramme on perçoit une zone allongée de prairie avec quelques arbres pouvant s'apparenter à un verger.

**1957**

La carte de Bruxelles et ses environs du ministère des travaux publics et de la reconstruction (situation 1953 et révision 1957) confirme l'ensemble des observations faites à partir de la photo aérienne de 1951.

**1963**

L'Etat Belge exproprie environ les deux tiers inférieurs de l'ancien domaine longeant le site de la gare de Schaerbeek - Formation, en vue de la réalisation d'un projet de construction d'un axe autoroutier « Bruxelles - Malines - Anvers » doublé d'un axe routier Schaerbeek – Evere. (A.R. du 20 mai 1963 / Moniteur n°122 du 19 juin 1963)

Malgré l'abandon ultérieur du projet, d'importants travaux de terrassements en remblai ont été effectués sur le site et plus particulièrement sur la partie située dans le prolongement du « ravin », nécessitant l'abattage de nombreux arbres.

**1969**

La photo aérienne faite à l'époque par l'IGN confirme les travaux de défrichements et de terrassements effectués les années précédentes. Suite à l'abandon du projet de tracé de voies routières et autoroutières, le terrain est réutilisé pour y développer une activité économique industrielle (centrale à béton, stockage de matériaux divers...).

La perspective depuis le château est toujours bien présente mais on décèle sur la photo qu'une clôture a été implantée au milieu de la prairie pour séparer la partie expropriée du parc de la partie restée la propriété de l'institut de la Sainte Famille d'Helmet.

Le talus le long du chemin de fer continue d'être colonisé par la végétation et les couronnes de quelques grands arbres se distinguent très nettement.

**1977-1978**

La photo aérienne fait à l'époque par l'IGN confirme l'ensemble des travaux publics (mise à jour 1976, édition 1977) confirmé l'ensemble des observations faites à partir de la photo aérienne de 1951. La photo aérienne de l'IGN du 19/08/1978 nous montre la poursuite des activités économiques sur l'ensemble de la partie expropriée du site. On distingue les traces de zones de circulation qui permettent l'accès aux diverses zones de stockage. L'extension des remblais se poursuit vers l'intérieur du parc, notamment à proximité de la grotte avec obélisque et dans la partie basse de la prairie située dans l'axe de l'ancienne perspective du château qui se limite maintenant à la clôture privative de l'institut de la Sainte Famille.

**1985**

Le site exproprié du parc Walckiers appartient toujours officiellement à cette date à l'état belge mais sa gestion a été confiée à la Région de Bruxelles Capitale qui en confiera pratiquement la gestion à la CEBE (Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environnements), association sans but lucratif composée de bénévoles.

La gestion qui sera appliquée au site au cours des années qui suivront contribuera pour sa part à en améliorer la diversité biologique. Les différents inventaires réalisés par la CEBE et l'évaluation biologique de l'IBGE et l'institut voor Natuur Behoud en attestent.

A cette époque monsieur Haumann réalise un recueil privé sur l'histoire du domaine Walckiers basé sur un comparatif entre d'anciennes cartes postales et une série de photographies personnelles retracant par l'image l'évolution du site depuis l'acquisition de la propriété par les Dames de la Sainte Famille jusqu'aux années 1985. Beaucoup de photos faites à cette période montrent à quel point ce qui restait du parc, des grottes et des sculptures s'était dégradé au cours des vingt années passées.

**1986**

L'ancien mur d'enceinte de la propriété Walckiers longeant l'actuelle rue Walckiers seffondra dans le courant de l'année. Il fut reconstruit en dur (mais pas à l'identique) le long de la partie privative de l'institut de la Sainte Famille et remplace par une clôture en treillis plastifié le long de la partie gérée par la Région de Bruxelles Capitale, en ce compris le placement d'une barrière donnant accès à la partie inférieure du site.

Une petite partie du mur d'origine subsista néanmoins dans le bas la rue à proximité de l'entrée. Elle est toujours visible aujourd'hui malgré l'enfoncissement du lierre.

**1988**

La photo aérienne du mois de juin 1988, réalisée pour le compte des Travaux Publics, nous montre que la recolonisation végétale de la partie inférieure expropriée à débuter suite à la cessation des activités économiques sur le site. On y perçoit encore les traces des différentes zones de circulation. Les bosquets se développent d'une manière générale sur l'ensemble du site réduisant complètement l'ancienne perspective paysagère du parc visible jadis du château !

**1991**

Le 1er octobre 1991 la CEBE signe une convention avec la Région de Bruxelles Capitale ayant pour but de permettre à la CEBE de devenir « l'occupant » de la réserve naturelle du Moeraske au sens de la loi du 25/10/1990 sur l'agrément et la subvention des réserves naturelles agréées en région bruxelloise. Cette convention, renouvelable tacitement, a une durée de douze ans à dater de sa signature.

Le site du parc Walckiers est inscrit dans le périmètre du Moeraske

**1993**

Le 30 septembre 1993, approbation par l'Arrêté de l'Exécutif de la RBC du PPAS n°43. En ce qui concerne particulièrement le parc Walckiers, le PPAS précise que « le parc Walckiers présente une grande valeur du point de vue de l'action humaine sur la nature ». Il précise aussi que la gestion appropriée du site consiste à préserver les caractéristiques typiques du parc en style anglais tout en respectant particulièrement la clairière et en permettant le reboisement naturel du bois.

**1995**

le 9 mars 1995 (date d'arrêté de classement), l'ensemble du site du Moeraske est classé pour sa valeur scientifique, esthétique et historique. La majeure partie du site du parc

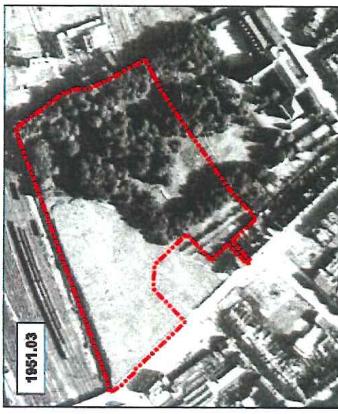
Walckiers est concernée par cet arrêté de classement à l'acceptation d'une petite parcelle située en bordure de la rue Zénobe Gramme et de la partie privative de l'ancien parc appartenant toujours à l'institut de la Sainte Famille. Ces deux parties étant par ailleurs incluses dans un même périmètre de protection selon la dernière version du PRAS.

**1996**

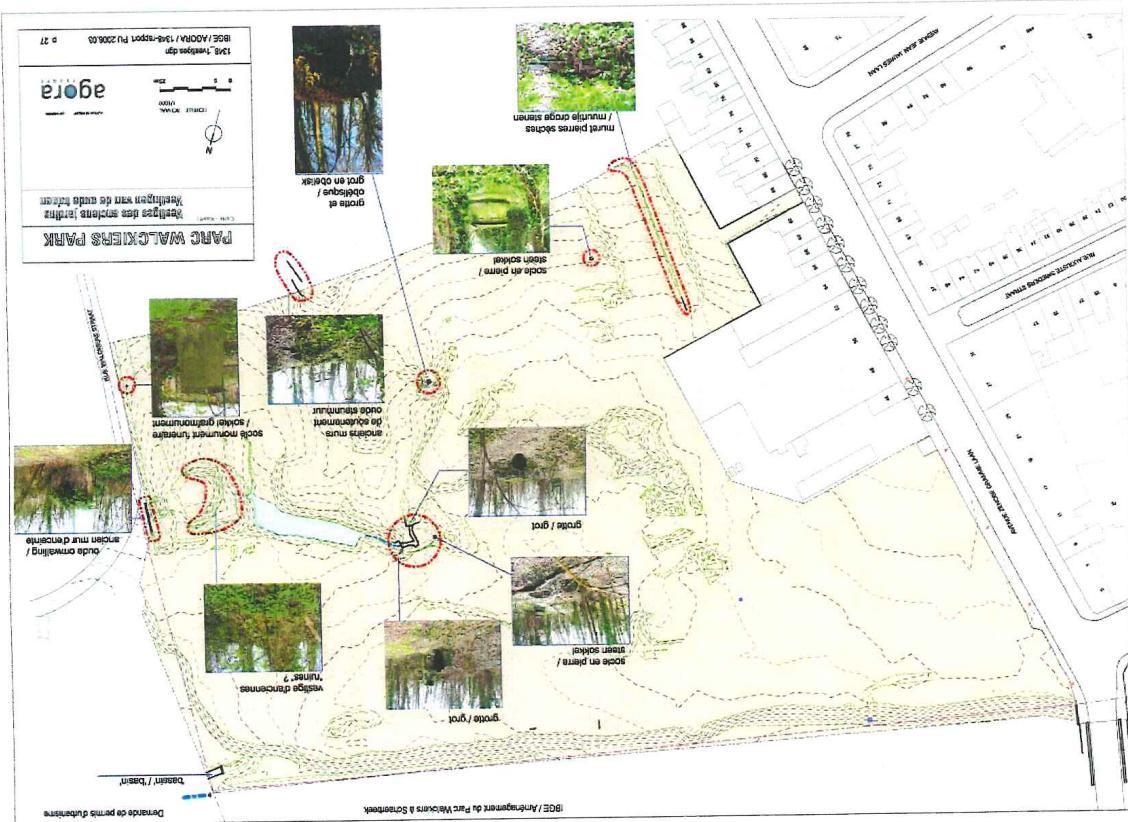
L'extrait de la photo aérienne en couleur provenant de l'AATL, montre la poursuite du développement végétal et l'apparente disparition des traces des activités économiques qui s'y sont effectuées durant une vingtaine d'années. Néanmoins, aujourd'hui encore, les témoins de ces activités antérieures sont toujours bien perceptibles in situ par la présence d'anciennes fondations, d'andains de déchets, et matériaux de construction divers.

**2002**

Le 13 novembre 2002 l'ensemble des bâtiments constitué par le château, la chapelle et le bâtiment scolaire qui les relie sont classés par un Arrêté de la Région de Bruxelles Capitale.

**Evolution du site au cours de la seconde moitié du XXème siècle**

Carte des Vestiges



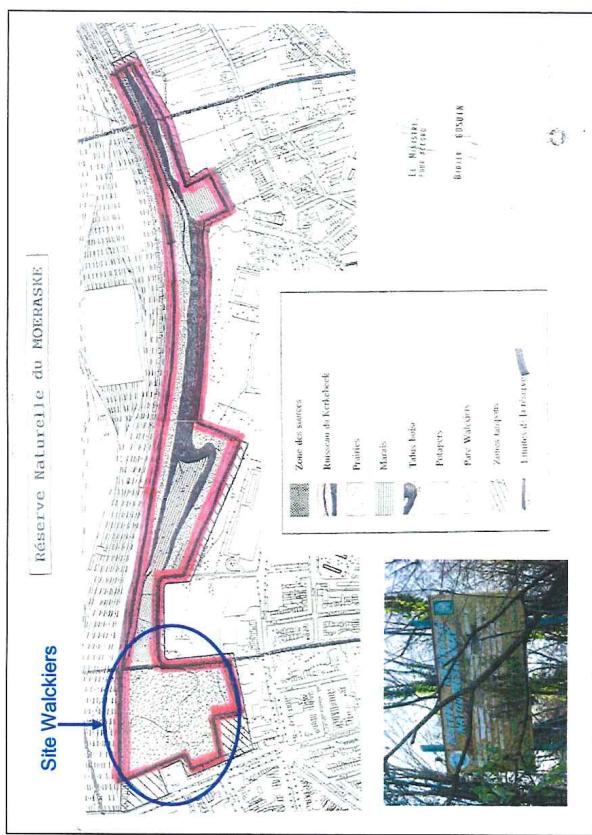
### Gestionnaires actuels du site

- Depuis 1985, une gestion régulière est organisée sur le site par la Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environnement (CEBE).
  - En 1991, la CEBE a signé une convention avec la Région de Bruxelles Capitale, gestionnaire du site (représentée par son Secrétaire d'Etat à la Conservation de la Nature, Didier Gosuin.).

Cette convention a « pour but de permettre à la CEBE de devenir « l'occupant » de la réserve naturelle du Moersakse au sens de la loi du 25 octobre 1990 sur l'accordement et la subvention des réserves naturelles agréées en Région Bruxelloise ». Cette convention est conclue pour une durée de 12 ans à dater de sa signature par les deux parties (soit le 01/10/1991) et renouvelable tacitement.

Dans cette convention, il est entre autre convenu que la Région accorde à la CEBE à titre gratuit tous les droits de gestion, d'aménagement, d'animation, d'utilisation de tous les terrains qu'elle possède ou sur lesquels elle acquerra un droit de propriété, de location ou d'occupation dans le périmètre marqué en rouge dans le plan repris ci-dessous.

- Le 24 octobre 2002, la Région qui était gestionnaire du site en devient la propriétaire (transfert de propriété de l'Etat fédéral à la Région).



## 4. DESCRIPTION DU SITE AUJOURD'HUI

Les modifications radicales et irréversibles qui ont bouleversé si profondément l'aspect de l'ancien parc Waalkiers au cours du siècle passé (voir rappel historique) font que quiconque se promenant aujourd'hui sur le site aurait bien du mal à s'imaginer qu'il y a à peine une centaine d'années on trouvait encore en ces lieux un parc paysager offrant de belles perspectives vers un château ou vers des îles situées au cœur d'un grand étang et abritant sous le couvert de ses parties boisées les vestiges d'un ancien jardin paysager datant de la fin du 18<sup>e</sup> siècle.

L'analyse de la topographie actuelle du site nous confirme à quel point le terrain a été modifié. L'ensemble des courbes de niveau révèle clairement deux zones distinctes :

- Celle au relief accentué et régulier formant localement un ravin et correspondant probablement assez fidèlement à la topographie du parc d'origine.
- Celle au relief tourmenté et diffus correspondant aux surfaces remblayées au cours des années 1950-1980. On y distingue nettement un talus abrupt qui longe la limite Nord du par cet de multiples monticules dans la partie centrale de celui-ci.

La mare allongée présente aujourd'hui à l'extrémité du ravin résulte de ces modifications du relief du sol décrites ci-dessus dont les remblais empêchent l'écoulement naturel des eaux vers le Kerkebeek, ruisseau canalisé qui coule le long de la limite inférieure du site.

Cette dépression artificielle est alimentée par la nappe alluviale qui y affleure et par les eaux de ruissellement qui proviennent des sources présentes dans le ravin.

Une canalisation verticale débouchant dans cette mare permet d'en effectuer la mise à sec en évacuant l'eau via un réseau d'égouttage qui traverse la partie inférieure du parc pour rejoindre le collecteur du Maelbeek.

De nos jours, l'actuel parc Waalkiers est devenu un espace vert semi-naturel au caractère sauvage dont la gestion a permis le développement d'une certaine richesse floristique et faunistique et gère par ailleurs des ambiances scénographiques différencierées dans un environnement essentiellement boisé.

Dans la partie inférieure du site, les zones boisées sont issues d'une recolonisation naturelle qui a débuté dans le courant de la seconde moitié du siècle passé sur l'ensemble des zones remblayées parmi lesquelles on peut encore percevoir aujourd'hui bon nombre de déchets en tout genre. L'imbrication des bosquets entre les espaces de pelouse ou de prairie, crée différentes zones de passage favorisant un cheminement longitudinal entre les zones d'accès du parc situées rue Waalkiers et rue Zénobe Gramme.

Dans la zone non classée du parc longeant la rue Zénobe Gramme (+/- 68 ans), des fondations apparentes d'anciennes constructions et quelques autres édifices abandonnés témoignent encore des activités économiques passées qui se sont développées sur le site. Un abri préfabriqué pour voitures est également présent dans l'angle sud de cette zone.

Dans la partie haute du parc, la zone boisée semi-naturelle évoluant vers un écosystème naturel s'est progressivement étendue au fil du temps. Outre les arbres les plus âgés, on y retrouve les traces de l'ancien parc paysager et de ce qui fut jadis le jardin anglais à proximité du ravin au bas duquel s'est formée une mare artificielle.

Des anciennes « fabriques », il ne subsiste plus que les vestiges des deux grottes, ceux de murs de soutènement et un pan de l'ancien mur de clôture de la propriété. Quelques socles de statues dont celui de la stèle élevée à la mémoire d'Adrien Ange de Walckiers, sont également encore visibles dans les bois.

La comparaison de l'état actuel des lieux avec les cartes postales de la fin du 19<sup>e</sup> ou du début du XX<sup>e</sup> siècle, démontre à quel point la disparition et la dégradation du jardin paysager s'est poursuivie durant le siècle dernier.

La grande perspective paysagère située dans l'axe du château n'est plus perceptible suite d'une part à la présence d'un écran végétal sur la limite de la propriété de l'institut de la Sainte Famille et d'autre part au développement des zones boisées qui en a réduit les dimensions à celle d'une clairière !

Un petit verger d'aspect sauvage s'étire à l'arrière des murs de clôture d'une dizaine de jardins privés situés du côté de la rue Zénobe Gramme. Quelques sentiers informels parcourent cette partie haute du site reliant les derniers vestiges des témoins du parc d'antan.

Un bilan général des clôtures entourant le parc Waalkiers a été réalisé afin de permettre de définir les différentes interventions à envisager pour la délimitation du site dans le cadre de son réaménagement. Certaines parties de clôtures demanderont par ailleurs des interventions lourdes comme par exemple la stabilité du mur de soutènement des entrepôts ! La discontinuité, la disparité et la perte qualité des clôtures existantes ne permettent pas d'assurer aujourd'hui une bonne protection contre l'intrusion dans le site ni contre l'intrusion dans les jardins privés depuis le site.

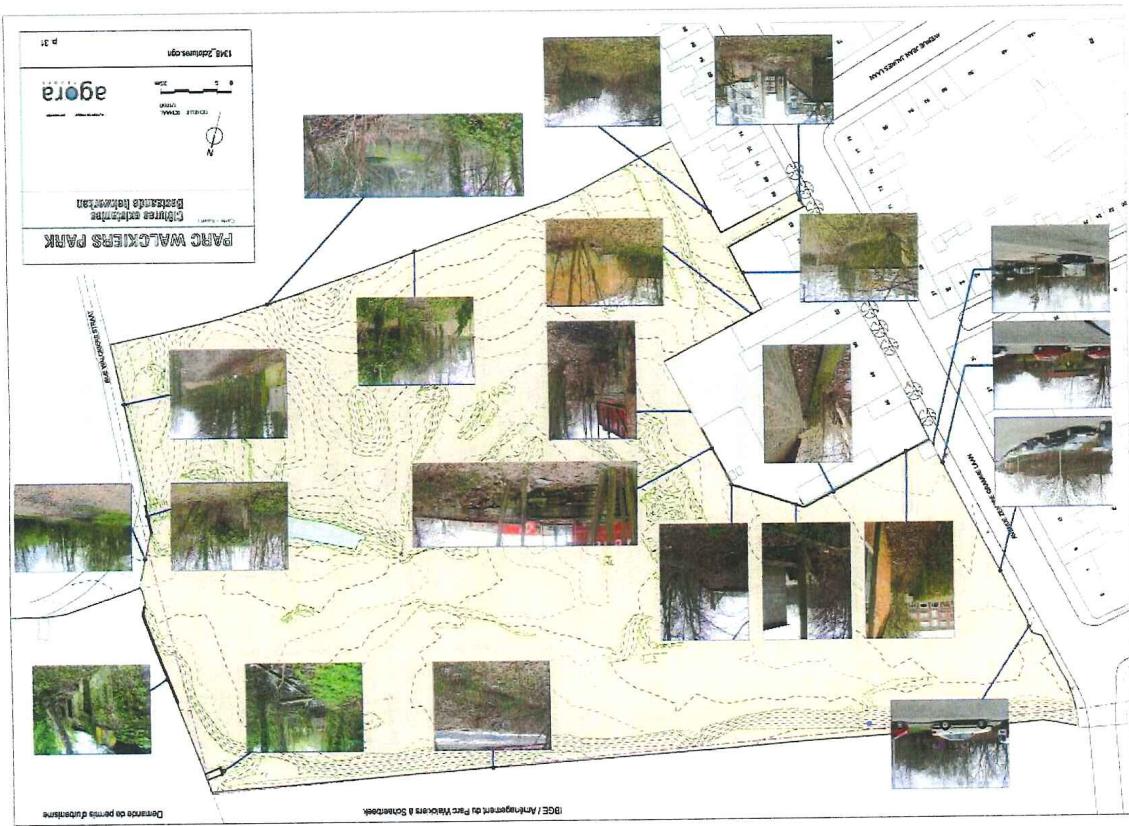
Le périmètre total du site représente une longueur d'environ 1.100m :

- Limite chemin de fer 310m
- Limite rue Zénobe Gramme 120m
- Limite entrepôts, dent creuse et jardins privés 290m
- Limite jardin Site Famille d'Helmet 210m
- Limite rue Waalkiers 90m
- Limite jardins potagers 80m

Une carte A3 illustrant les différents type de clôtures présents sur le site est jointe en annexe Notons enfin qu'il n'y a ni équipements ni mobilier dans le site. Seul un canisite a été récemment adossé à la clôture du parc rue Zénobe Gramme, par les services de la commune de Schaerbeek.

Une sélection de photographies réalisées en cours des études préliminaires complètent et illustrent la description du site établie ci-avant (voir point 5).

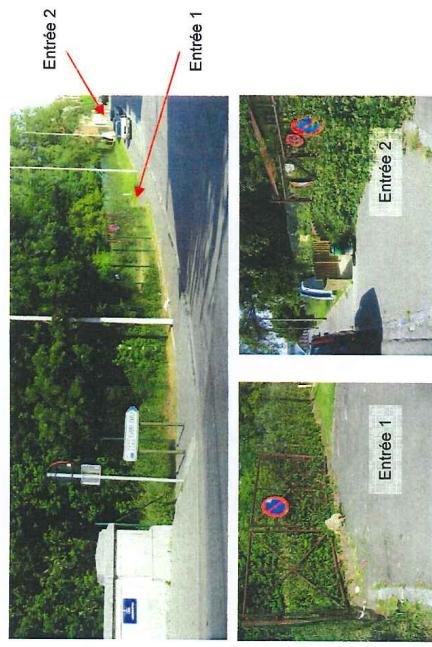
### Carte des clôtures existantes



### 5. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

#### 5.1 LES ACCÈS EXISTANTS DU PARC

**Les deux accès rue Zénobe Gramme**



**L'accès rue Walckiers**



## 5.2 LA ZONE NON CLASSEE DU PARC

Photo 1



Dhates 2



Photo 3



Photo 4



Data



Cahane démolie en 2010

### 5.3 LES AMBIANCES SCÉNOGRAPHIQUES SUR LE SITE



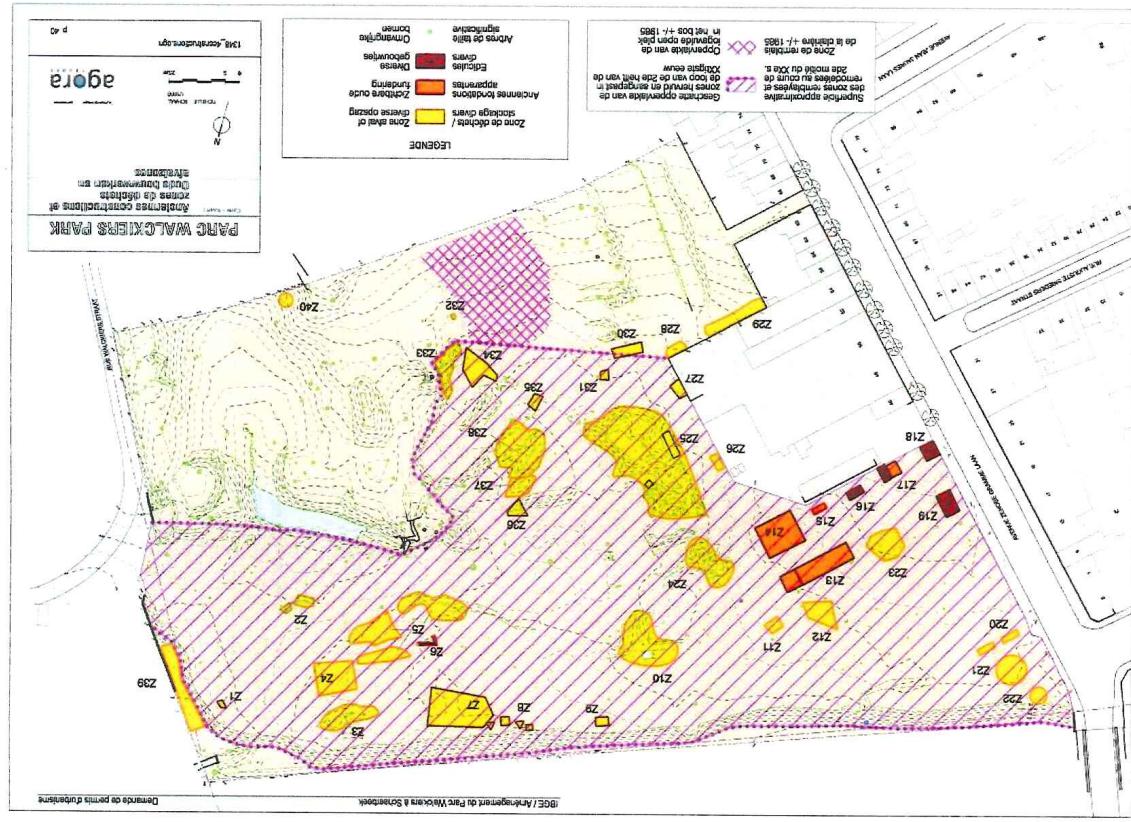
AGOBIA / 1348-rapport PV unique 2011 05 10 doc

## 5.4 EXEMPLES DE DÉCHETS PRÉSENTS DANS LE PARC

On trouve sur l'ensemble du parc Walckiers de nombreuses traces de l'ancienne occupation du site dans les années 1965-70. (remblais de toutes natures et stockages divers) Une quarantaine de zones de déchets ou de constructions abandonnées ont été recensées et localisées lors des études préliminaires (voir carte A3 jointe dans les documents annexes)



## Carte zone déchets & anciennes constructions



## 6. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PLANLOGIQUE

Le contexte réglementaire et planologique est établi sur base du PRD, du PRAS (AG du 03-05-2001), et des PCD et PPAS concernés disponibles et des renseignements fournis par le Commune de Schaerbeek.

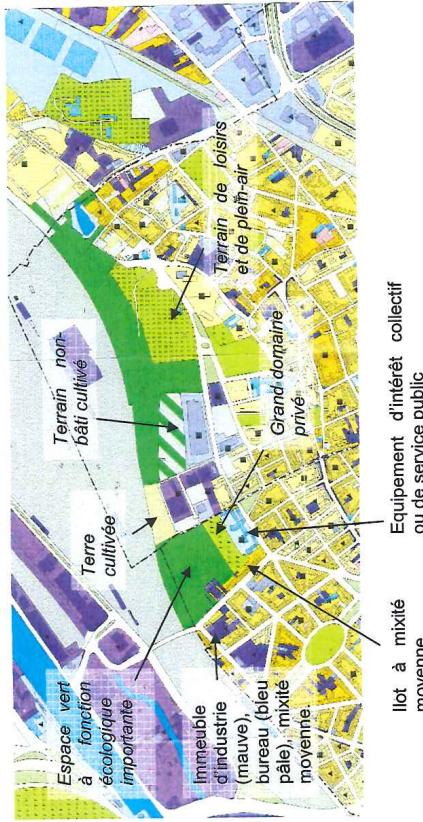
### 6.1 STATUT ACTUEL

Le parc Walckiers est un espace vert à fonction écologique importante. La majeure partie du site est classée. Seule une zone de +/- 68 ares situé en bordure de la rue Z. Gramme n'est pas classée mais reprise en zone de protection.

Le tracé de la promenade verte régionale emprunte la partie inférieure du site.

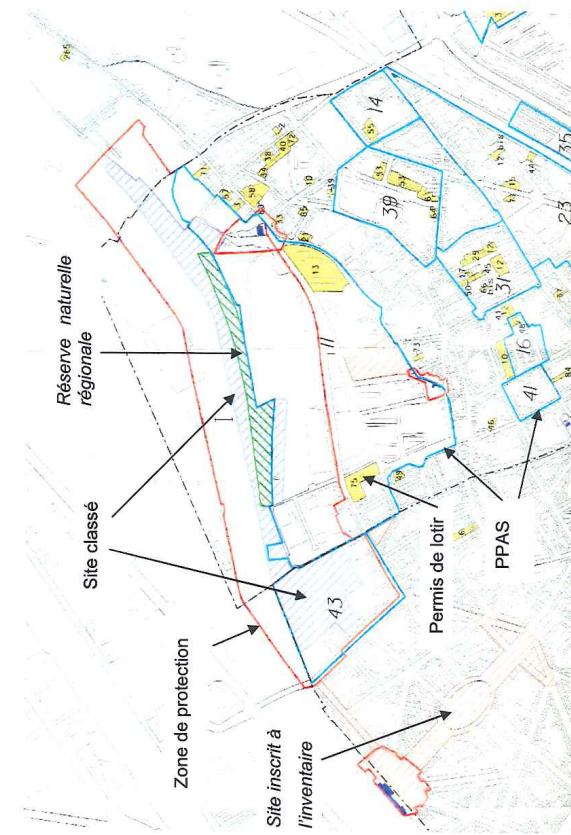
### 6.2 PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL (PRAS)

#### • PRAS- extrait de la carte n°1: Situation existante de fait



La carte n°1 du PRAS (situation existante de fait) renseigne le site Walckiers en espace vert à fonction écologique importante.

#### • PRAS- extrait de la carte n°2: Situation existante de droit



Cette carte indique que la majeure partie du site Walckiers est classée. Seule une zone située en bordure de la rue Zénobe Gramme n'est pas classée mais reprise en zone de protection.  
Le site du Moeraske est classé pour sa valeur scientifique, esthétique et historique. L'arrêté du classement date du 09 mars 1995.

• PRAS- extrait de la carte n°3 : Affectation du sol



Cette carte indique que le site Walckiers est repris dans une zone verte de haute valeur biologique : « ces zones sont destinées à la conservation et à la régénération du milieu naturel de haute valeur biologique en ce qu'elles abritent des espèces animales et végétales ou qu'elles présentent une diversité biologique importante.

Ne peuvent être autorisés que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive du milieu naturel ou des espèces. »

Le site est contigu au sud/ ouest à une zone mixte (logement/ bureaux) et au sud à une zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public (Institut Ste Famille).

La partie Est du site est bordée par une zone de forte mixité (de l'autre côté de la rue Walckiers) et par une zone de jardins potagers.

La partie nord jouxte le site de la gare de formation de Schaerbeek qui fait l'objet d'un programme d'une zone d'intérêt régional à aménagement différé.

### 6.3 PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT (P.R.D.)

▪ PRD- extrait de la carte n°1 : Projet de ville



▪ PRD- extrait de la carte n° 3 : Espaces de développement renforcé du logement et de la rénovation

